

Présentation

Depuis sa première parution en 1991, *L'état de l'École* rassemble des indicateurs essentiels pour analyser notre système éducatif et apprécier l'impact des politiques mises en œuvre. Structuré autour des moyens mis en œuvre, des conditions de scolarisation et des résultats des élèves, ce numéro 24 met en évidence les principales évolutions et propose des comparaisons internationales. Il souligne les efforts engagés ainsi que les progrès restant à accomplir, notamment en matière d'inégalités liées à l'origine sociale des élèves.

Selon une démarche complémentaire de rapports d'évaluation ou d'études internationales, cette nouvelle édition doit contribuer à éclairer les mesures à prendre en faveur de la réussite de tous les élèves.

La dépense intérieure d'éducation toujours en hausse

En 2013, la France a consacré à l'ensemble de son système éducatif (métropole et DOM) 144,8 milliards d'euros, ce qui représente un montant de 2 200 euros par habitant, ou 8 320 euros par élève ou étudiant.

La part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) dans la richesse nationale (PIB) s'était sensiblement accrue au début des années 1990, pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, contre 6,4 % en 1980, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2008, en revanche, cette part décroît régulièrement pour revenir à 6,7 %, le PIB enregistrant une progression plus forte que celle de la DIE (+ 21,4 % contre + 8,4 %). En 2009, en partie sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,1 %, puis subit à nouveau une légère baisse pour atteindre 6,8 % en 2012 et 2013.

Depuis 1980, la dépense d'éducation connaît une progression de 90 %, à prix constants, qui s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants que par celui du coût de chaque élève. Durant cette période, les coûts ont davantage progressé pour un élève du premier degré (+ 88 %) et du second degré (+ 63 %), que pour un étudiant (+ 40 %). Si ces rythmes respectifs ont eu tendance à changer ces dernières années, avec une hausse plus rapide de la dépense par étudiant de 2006 à 2009, la dépense

moyenne dans le premier degré est la seule à ne pas baisser, en euros constants, en 2012 et 2013, à la différence de celles du second degré et du supérieur.

Par rapport aux principaux pays développés, la France présente toujours une dépense d'éducation rapportée au PIB équivalente à la moyenne OCDE (6,1 % en 2011, hors formation continue) et des dépenses par élève nettement inférieures à la moyenne dans l'enseignement élémentaire, mais en revanche supérieures dans le second degré, plus particulièrement en lycée. Depuis 2008, la dépense par étudiant situe la France au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, pour la dépense annuelle et la dépense cumulée sur la durée moyenne des études supérieures (*indicateurs 2, 3 et 4*).

Si le poids de l'enseignement supérieur dans la dépense d'éducation s'est accru depuis 1980 (*indicateur 4*), c'est d'abord en raison de la hausse des effectifs d'étudiants. Les coûts unitaires ont en revanche nettement moins progressé que dans l'enseignement scolaire, du moins jusqu'au milieu des années 2000. Une reprise de l'effort en faveur de l'enseignement supérieur est cependant engagée et la dépense par étudiant dépasse nettement en 2013 la moyenne observée pour un élève du second degré (11 540 euros contre 9 440). Le coût de l'étudiant universitaire reste cependant inférieur à celui d'un lycéen général et technologique et plus encore professionnel (10 850 euros contre 10 960 et 12 210).

L'État assume de manière prépondérante le financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 57,0 % en 2013, dont 52,6 % pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Son budget sert d'abord à rémunérer des personnels. Les collectivités territoriales contribuent pour près d'un quart au financement « initial » de l'éducation en 2013. Cette part, qui s'est accrue avec les vagues successives de décentralisation, est plus élevée (40,3 %) dans le premier degré, où les communes prennent en charge les dépenses de personnels non-enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (*indicateur 2*). Le premier degré a connu une nette augmentation des taux d'encadrement, qui ne s'est pas poursuivie au-delà de la rentrée 2003 (*indicateur 11*).

Le second degré, qui dispose de moyens relativement importants par rapport aux pays comparables, a cependant fait l'objet sur la période 2003-2013 d'une forte baisse des personnels

enseignants, sans rapport direct avec l'évolution des effectifs d'élèves (*indicateur 7*).

En lycée, plus de la moitié de l'enseignement est désormais dispensée en présence de groupes réduits d'élèves (*indicateur 12*).

Un niveau de qualification plus élevé

Durant trois décennies, notre système éducatif a connu un profond développement quantitatif lié à l'essor de la scolarisation en maternelle, la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970, et l'afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980, à destination d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, puis de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, la France bénéficie depuis une vingtaine d'années d'une reprise démographique sensible : ces dernières années elle compte ainsi environ 820 000 naissances annuelles contre seulement 750 000 au milieu des années 1990. Largement atténué dans le premier degré par le recul simultané de la scolarisation à deux ans, entre 2000 et 2012 (*indicateur 11*), ce mouvement gagne maintenant le second degré, et en premier lieu les collèges dont les effectifs progressent de 50 000 de 2011 à 2013. La population scolaire est à nouveau en hausse et ce mouvement se poursuivra dans les prochaines rentrées.

L'École a permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînées. L'objectif annoncé au milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération en classe terminale, au niveau du baccalauréat, a conduit à une élévation spectaculaire du taux d'accès au terme de l'enseignement secondaire de plus de 30 points en l'espace d'une décennie. Une telle progression a permis à la France de rattraper son retard sur les autres pays développés. Cette élévation des niveaux de formation s'est accompagnée d'une démocratisation de notre système éducatif. Les collèges puis les lycées se sont progressivement ouverts à tous. Parmi les générations de jeunes nés à la fin des années 1980, 57 % des enfants d'ouvriers ou d'employés deviennent bacheliers, et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille. Ils étaient à peine plus de 20 % dans ce cas dans les générations des années 1960 (*indicateur 29*).

La rénovation de la voie professionnelle permet désormais aux lycéens de préparer un baccalauréat professionnel en trois ans. Aux rentrées 2010 et 2011, ont ainsi accédé en terminale à la fois les élèves issus de l'ancien cursus (BEP plus 2 ans de préparation au baccalauréat) et les élèves issus du nouveau cursus réduit à trois ans. Dans ces conditions, le taux d'accès au niveau IV a bondi, d'abord de 8 points à la rentrée 2010, puis de 8 points en 2011 (passant de 71 % à 79 % puis 87 % - *indicateur 24*). Dans la foulée, la proportion de bacheliers dans une génération a connu une progression parallèle : partant de 65 % en 2010, elle passe à 71 % à la session 2011 puis 77 % en 2012 (*indicateur 25*). Ce mouvement prend fin au sortir de la phase de transition, mais l'accès au niveau IV (84 % à la rentrée 2013) et la proportion de bacheliers (77 % à la session 2014) restent nettement supérieurs aux valeurs antérieures, notamment dans la voie professionnelle.

La durée totale de scolarisation, de la maternelle jusqu'à la fin des études supérieures, se stabilise cependant un peu au-dessus de 18 années (*indicateur 9*). Si la quasi-totalité des générations parvient au terme du collège, l'orientation vers un second cycle général a d'abord bénéficié d'un engouement à la fin des années 1980. Elle a ensuite connu un tassement au profit des formations professionnelles, notamment agricoles et sous statut d'apprenti, puis s'est de nouveau orientée à la hausse au cours des années 2000 (*indicateur 14*).

Un nombre important de laissés pour compte

Lors du sommet de Lisbonne en mars 2000, les pays européens se sont accordés pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Ils se sont notamment donnés comme objectif de réduire le nombre de personnes peu qualifiées, « menacées d'exclusion économique et sociale ». La commission européenne a fait le constat que « beaucoup trop de jeunes quittent l'école sans avoir acquis les compétences nécessaires pour participer à la société de la connaissance et intégrer facilement le marché de l'emploi ».

La France n'est pas épargnée par cette forme d'échec scolaire. Selon l'enquête Emploi, 15 % de jeunes ont achevé de 2010 à 2012 leurs études secondaires sans diplôme ou avec le seul brevet (*indicateur 26*). Cette proportion est néanmoins très inférieure aux

30 % de jeunes qui étaient dans cette situation au début des années 1980. Autre référence de la commission européenne, l'indicateur dit de « sorties précoces » mesure la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle, ni suivi d'études ou de formation au cours du mois précédent. Pour la France, il est proche, selon des données provisoires, de 10 % en 2013 (*indicateur 27*), avec un objectif européen fixé à 10%.

S'agissant des acquis des élèves, les évaluations nationales ou internationales montrent la persistance d'une forte inégalité de performances dans la maîtrise des compétences de base, sensible dès l'enseignement primaire et rarement surmontée dans le secondaire.

La maîtrise du socle commun a été évaluée en 2013 pour la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques, la culture scientifique et technologique). Variant de 70 % à 80 % selon le niveau scolaire et le champ concerné, elle se révèle bien plus faible pour les élèves en retard, avec un écart d'environ 40 points dans le primaire et 30 points au collège (*indicateur 18*).

Dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE), la reprise en 2013 des évaluations de 2007 sur les compétences en sciences des élèves en fin d'école élémentaire et de collège permet de comparer leurs performances à six ans d'intervalle. Il en ressort une assez grande stabilité, mais avec, comme les années précédentes en langues et histoire-géographie, de fortes différences de niveau selon le contexte socio-scolaire plus ou moins favorisé de la classe (*indicateurs 19 et 20*).

S'agissant d'enquêtes internationales, les résultats de PISA 2012 montrent, comme ceux de PIRLS l'an dernier, que notre pays occupe toujours, cette fois pour les jeunes de 15 ans, un rang médiocre, proche de la moyenne de l'OCDE, voire légèrement au-dessus en compréhension de l'écrit (*indicateurs 21 et 22*).

Les compétences en lecture des jeunes d'environ 17 ans, évaluées lors des Journées défense et citoyenneté (JDC), montrent lors des dernières années qu'environ 80 % des jeunes français sont des lecteurs efficaces. Le pourcentage de jeunes en difficulté diminue légèrement ces dernières années, un peu plus nettement parmi les

garçons qui restent plus nombreux que les filles à éprouver des difficultés de lecture (*indicateur 23*).

Des conditions d'insertion qui s'aggravent sensiblement pour les sans diplôme

L'insertion professionnelle des jeunes est davantage sensible aux variations conjoncturelles ; et l'impact est plus fort pour les jeunes quittant l'école sans diplôme, plus durement touchés par la montée du chômage. Leur situation devient particulièrement inquiétante dans la conjoncture actuelle qui voit leur taux de chômage s'approcher de 50 %, quelques années après la fin de leurs études : près de 49 % en 2013 contre un peu plus de 20 % pour l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans (*indicateur 30*). Plus le niveau de formation augmente, plus le risque de chômage diminue. Les fortes disparités d'insertion entre niveaux de diplôme, déjà constatées par le Céreq dans les enquêtes précédentes, se trouvent encore accentuées pour la génération 2010. Les non-diplômés sont en première ligne face aux dégâts causés par la crise. Près d'un jeune actif non-diplômé sur deux de la génération 2010 se déclare ainsi en recherche d'emploi trois ans après la sortie du système éducatif, soit 17 points de plus par rapport à la Génération 2004 (*indicateur 32*).

La persistance des inégalités sociales

Le milieu social demeure déterminant dans la réussite scolaire. Ainsi, les enfants d'ouvriers sont 57 % à obtenir le baccalauréat, mais c'est le cas de 85 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires (*indicateur 29*). De tous les pays de l'OCDE, la France est celui où la performance en culture mathématique est, dans PISA 2012, la plus fortement liée au statut économique, social et culturel (SESC) des élèves : l'écart de score associé à la variation d'une unité de l'indice SESC est de 57 points en France, contre 39 points en moyenne pour l'OCDE (*indicateur 21*). Il a augmenté de 14 points depuis 2003.

Les inégalités sociales se manifestent également dans les parcours des élèves. Les enfants d'ouvriers et d'inactifs représentent près des trois quarts de la population accueillie dans les collèges du dispositif Éclair (*indicateur 10*). Ils maîtrisent moins bien les compétences de base et fréquentent moins souvent que les enfants de

cadres des filières conduisant à des études supérieures longues (*indicateur 29*).

Le redoublement, dont il est désormais admis qu'il constitue une pratique souvent inefficace, est également source d'inégalités. La baisse très nette amorcée dans l'enseignement élémentaire s'est prolongée au collège puis au lycée. Le taux de redoublement en sixième, supérieur à 10 % jusqu'en 2000 est descendu à 2 %, tandis qu'en seconde on est passé en vingt ans de 17 % à 8 %. Sur ce plan aussi les inégalités sont flagrantes : 19 % d'élèves scolarisés en dispositif Éclair entrent en sixième avec au moins une année de retard, contre 10 % hors éducation prioritaire (*indicateur 10*).

Par ailleurs, les inégalités liées au genre restent très marquées. Les jeunes femmes ont un niveau de formation plus élevé que les

hommes et l'écart ne cesse de se creuser depuis deux décennies (*indicateur 28*). Cependant, leur présence au lycée est inégale selon les séries : très majoritaires dans les séries littéraire, tertiaire et médico-sociale, elles sont minoritaires dans les voies scientifique et industrielle.

Les données concernant les parcours des étudiants, rassemblées dans *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, montrent que ces inégalités se prolongent au-delà du baccalauréat. Ainsi, un enfant d'ouvrier a deux fois moins de chances qu'un enfant de cadre ou d'enseignant d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ces constats imposent de se préoccuper dès le primaire des élèves en difficulté, qui se révèlent être par la suite les plus faiblement qualifiés et dont les conditions d'accès à un premier emploi seront particulièrement précaires. ■